



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Accompagnement de personnes avec  
autisme et troubles apparentés

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



# Evaluation des diplômes

## Licences Professionnelles – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Accompagnement de personnes avec autisme et troubles apparentés

Dénomination nationale : SP7-Intervention sociale

Demande n° S3LP140006630

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : L'Institut de Psychologie, 71 ave Edouard Vaillant 92 100 Boulogne-Billancourt
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : L'Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS HEA à Suresnes), la Mission Insertion Handicap de l'entreprise du Groupe Thales, des établissements médico-sociaux et associations de parents d'enfants avec autisme
- Secteur professionnel demandé : SP7-Services aux personnes

## Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle forme des professionnels capables d'accompagner soit des enfants et adolescents avec autisme et troubles envahissant du développement, à domicile, à l'école afin de leur permettre de bénéficier d'une scolarisation, soit des adultes avec des troubles similaires, dans des entreprises pour leur permettre d'exercer un travail. Les métiers visés sont : éducateurs spécialisé, moniteur-éducateur, coach accompagnant.

Ouverte en 2009, cette spécialité est portée par l'Institut de Psychologie de l'Université Paris Descartes, à laquelle s'associent l'UFR *Biomédicales* et l'INS HEA de Suresnes. La spécialité s'inscrit dans la continuité de L2 (*Psychologie, Science de l'éducation, Science du langage et Sociologie*). Cette formation est unique en France. L'équipe a développé une antenne à Saint-Etienne pour répondre aux besoins de la région Rhône-Alpes dès la rentrée 2012. D'autres projets d'ouverture de cette spécialité sont envisagés par les Universités de Toulouse et d'Aix-en-Provence, et un projet européen est en cours de réalisation.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette formation universitaire, ouverte en 2009, répond à un fort besoin de santé publique. Le rapport du plan *Autisme* de 2008-2010 et les conventions avec les différents établissements médico-sociaux et les associations de parents d'enfants avec autisme, en sont des témoins factuels.

La qualité scientifique de cette formation est étayée par les adossements aux différents laboratoires de recherche centrés sur les problématiques du handicap (Psychopathologie et Processus santé ; Adaptation Travail Individu...). Le parcours des étudiants intégrant cette formation, illustre la cohérence de cette formation.

Le projet pédagogique est construit autour de compétences attendues du métier d'accompagnant de personnes avec autisme et troubles apparentés. Le contenu des unités d'enseignement, les compétences visées et la compétence du responsable de l'enseignement, sont en cohérence. Le stage ou l'activité en entreprise est clairement décliné mais les lieux de stage ne sont pas nommés.

L'insertion professionnelle correspond à 100 % pour les 80 % de répondant à l'enquête. La durée moyenne de recherche d'emploi est brève, environ deux mois, et les postes pourvus sont en adéquation avec les métiers visés par la formation.

Les liens avec les milieux professionnels sont nombreux comme le montre le taux élevé des volumes horaires d'enseignement (81 %) qui leur sont confiés. Les enseignements dispensés correspondent parfaitement aux fonctions occupées par ces derniers. Les partenariats avec les entreprises, les établissements médicaux sociaux et associations de parents d'enfants avec autisme en témoignent. Les professionnels sont membres de la commission pédagogique, du conseil de perfectionnement, voire pour l'un d'entre eux, membre de la commission de recrutement. Ils assurent l'encadrement de projets tuteurés, supervision de stage et sont impliqués dans l'évaluation des étudiants.

L'équipe pédagogique est diversifiée et se compose de trente-deux professionnels aux compétences complémentaires (psychologues, psychologues cliniciennes, pédopsychiatres, orthophonistes, éducateurs spécialisée) et de cinq enseignants chercheurs en psychologie ou en sciences biomédicales, ces derniers assurant seulement 18% des enseignements.

Les procédures d'évaluation des étudiants sont déclinées et clairement affichées. Les comptes-rendus de réunions du Conseil de perfectionnement des trois années écoulées, dégagent les axes de pilotage qui sont pris en compte pour les années suivantes.

Les compétences du responsable de la formation sont étroitement liées au métier visé par cette formation.

- Points forts :

- Une formation répondant au besoin de santé publique prégnant.
- Un projet pédagogique cohérent et pertinent avec le métier visé par cette formation.
- Des compétences des enseignants en relation très étroite avec le métier visé.

- Point faible :

- La faible participation des enseignants chercheurs aux enseignements.

## Recommandations pour l'établissement

L'établissement doit s'appuyer sur une démarche d'autoévaluation pour renforcer le pilotage et définir des axes d'évolution de la spécialité. Le Conseil de perfectionnement pourrait se saisir de la réflexion sur le caractère pérenne de la formation, laquelle est très bien soutenue par les partenaires professionnels mais ne devrait pas en être exclusivement dépendante. Il conviendrait de renforcer la participation des enseignants chercheurs aux enseignements.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle (A+, A, B, C) : A+
- Lien avec les milieux professionnels (A+, A, B, C) : A+
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement



## **Licence Vague D**

**Demande : n° LP P5 6630**

**Spécialité : Accompagnement de personnes avec autisme et troubles apparentés**

**Dénomination nationale : SP7-Intervention sociale**

Le responsable répond sur deux points évoqués dans cette première partie du rapport :

- « *il ne semble pas y avoir d'évaluation de la formation par les étudiants* »

En fait, cette évaluation a bien été faite à la fin de chacun des semestres universitaires depuis l'ouverture en 2009 de la formation et a été prise en compte par le conseil de perfectionnement dans les aménagements réalisés ultérieurement. (« Questionnaire évaluation enseignements LP » communiqué par le responsable de formation).

- « *le dispositif de suivi des étudiants diplômés et non diplômés, peu clair* »

Pour le suivi des diplômés, il est indiqué dans le dossier que le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés a été fait directement par le responsable par envoi de mail d'un « questionnaire d'insertion professionnelle » demandant de renseigner le type d'emploi, la rémunération...

Pour ce qui concerne le suivi des non diplômés, (1) pour les 4 abandons il est indiqué leurs raisons avec explication et (2) pour le seul échec, il est indiqué une poursuite des études en L3 de psychologie.

### ***Recommandations pour l'établissement***

- La mise en œuvre du dispositif de l'insertion professionnelle sera améliorée, par notamment une meilleure coordination avec le SOFIP.

- Le renforcement du pilotage par une démarche d'auto-évaluation sera assuré par l'établissement. Il s'agira de définir précisément les modalités de cette auto-évaluation, en s'appuyant sur celle qui a été faite pour ce quadriennal par le responsable qui ne sera plus en activité lors de la prochaine auto-évaluation.

- La recommandation sur le caractère pérenne de la formation sera prise en compte. Le conseil de perfectionnement se saisira de la réflexion :

- a. en évaluant régulièrement les besoins des directeurs d'établissements, des associations d'usagers et des familles,
- b. en appréciant précisément les possibilités d'engagement à long terme des professionnels, et en s'assurant de suppléants à ceux-ci,
- c. en veillant au potentiel d'enseignants-chercheurs, ATER et PAST susceptibles de s'engager dans cette formation,
- d. sur la possibilité d'élargir cette formation à des pathologies de développement autres, tels que les troubles de l'attention avec hyperactivité (TDA-H), les troubles du langage, les handicaps mentaux liés à des maladies génétiques (trisomie 21 par exemple, syndrome de Prader-Willi...). Cet élargissement sera possible car d'une part, les relations avec les professionnels et les associations d'usagers existent déjà et d'autre part, il y a, au sein de l'Institut de Psychologie, des enseignants-chercheurs dans ces domaines.